



Département de Seine-et-Marne

Arrondissement de Meaux

Canton de Mitry-Mory

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 16 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le samedi seize novembre à neuf heures trente minutes, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en présence du public, sous la Présidence de Monsieur Pascal HIRAUX, Maire.

**Étaient présents :**

Pascal HIRAUX, Maire

Gérard DUBOIS, Isabelle GUERROUDJ, Christian GUILLEMINOT, Sébastien GERAL, adjoints

Alain SANCHIS, Ghislaine CHAMBE, Rémi PELLETIER, Pascal BRAUN, Guy BONGIORNO, Philippe DELMOTTE, conseillers

**Étaient absents représentés :**

Mikael HOUREZ par Rémi PELLETIER, Jean-Pierre AUBRY par Gérard DUBOIS

**Était absente :**

Clémence MIQUEL-TRANCHÉ

Isabelle GUERROUDJ est élue secrétaire de séance.

M. Le Maire ouvre la séance à 9h30 après avoir constaté que le quorum était atteint.

La séance continue par l'approbation du procès-verbal de la séance du 06 novembre 2024, procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents.

**ORDRE DU JOUR :**

**DELIBERATIONS**

1. Attribution du marché de travaux pour la réfection de la rue Simonard et de la Ruelle du Presbytère

**1. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA REFECTION DE LA RUE SIMONARD ET DE LA RUELLLE DU PRESBYTERE**

M. Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une consultation pour un marché de travaux pour la réfection de la Rue Simonard et la Ruelle du Presbytère a été lancée le 18 septembre 2024.

La présente consultation est passée en application de l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 et du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du Code de la commande publique.

La date de remise des offres était fixée au 18 octobre 2024 à 12h00. 5 entreprises ont fait parvenir une candidature avant cette date.

Un groupe de travail s'est réuni les 05 et 13 novembre 2024 afin de procéder au choix de la meilleure offre, au regard des critères de sélection.

Après consultation du rapport d'analyse, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir la société TERSEN Etablissement PICHETA – 13 route de Conflans 95480 PIERRELAYE (siège social : 2 rue Jean Mermoz 78114 Magny-Les-Hameaux).

Le montant du marché d'élève à 222 186.30 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide de retenir la proposition de M. le Maire et d'attribuer le marché de travaux pour la réfection de la rue Simonard et de la Ruelle du Presbytère à la société TERSEN Etablissement PICHETA – 13 route de Conflans 95480 PIERRELAYE.
- Autorise M. Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de ce marché.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.

Fait à Montgé-en-Goële et affiché le

Le Secrétaire de séance,  
Isabelle GUERROUDJ



Le Maire,  
M. Pascal HIRAUX

